



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN TENUE LE 10 AVRIL 2019 À 18H30 À L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉ AU 5 RUE GALE, ORMSTOWN

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présent :

Kenneth Dolphin
Jacques Guilbault
Chantale Laroche

Stephen Ovans (arrive à 18h40)
Thomas Vandor (arrivé à 18h40)

Absent :

Michelle Greig

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le directeur général M. Georges Lazurka étant présent, la séance débute à 18h30.

19-04-125 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Octroi - balayage de rues pour 2019
4. Octroi – réparations conduites d'aération dans étangs aérés
5. Renouvellement contrat Assurance-collective 2019-2020
6. Offre de service – Firme P3J création stratégie de communication
7. Achat équipements usagés pour déneigement
8. Levée de l'assemblée

19-04-126 Octroi soumission balayage de rues pour 2019

CONSIDÉRANT QUE le balayage de rue est nécessaire à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à 5 fournisseurs mais un seul fournisseur a répondu;

Fournisseur	Entreprises Myrroy Inc.
Place d'affaires	Saint-Hyacinthe
Coût (avant taxes)	21 552 \$

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 21 552 \$ (avant taxes) à Les Entreprises Myrroy Inc., pour le contrat de nettoyage de rues de 2019, à l'aide d'un balai mécanique.

19-04-127 Octroi pour réparations conduites d'aération dans étang aéré no. 1

CONSIDÉRANT QUE des travaux de vidange des boues des étangs aérés à l'usine d'épuration sont en cours;

CONSIDÉRANT QU' une fois le bassin d'aération vidé, il sera nécessaire de procéder à des travaux de réparation, soit le remplacement de quinze (15) rangées de conduites d'aération situées sur les digues Est et Ouest de chaque côté de l'étang;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'Ingénierie-Conseil André Pilon a produit un cahier de charges pour un appel d'offres, le 27 mars 2019 concernant ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions en date du 8 avril 2019 à 14h00, trois (3) soumissionnaires ont répondu dont les détails sont énumérés ci-dessous:

Fournisseur	Les industries MJR Inc.	JR Mécanique Ltée	Brébeuf Mécanique de procédé Inc.
Place d'affaires	Salaberry-de-Valleyfield QC	Salaberry-de-Valleyfield QC	Brébeuf QC
Coût (avant Taxes)	42 920,00 \$	49 550,00 \$	59 825,00 \$

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Chantale Laroche

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 42 920,00 \$ (avant taxes) à l'entreprise Les Industries MJR Inc., de Salaberry-de-Valleyfield, pour le contrat de réparation des conduits d'aération de l'étang no. 1.

19-04-128 Renouvellement contrat assurance-collective 2019-2020 avec Manuvie Financière

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de 16 mois avec Financière Manuvie se terminera le 30 avril 2019 (depuis 1^{er} janvier 2018);

CONSIDÉRANT QUE le coût de la 2^e année d'un contrat est ajusté en raison de l'expérience du dossier, ce que la firme n'avait pas lors de la première année;

CONSIDÉRANT des modifications telles que le retrait de la franchise de 20 \$/50 \$ selon le plan, l'ajout d'une franchise de 2 \$ par renouvellement de médicament et une baisse du taux de 80% à 75% pour l'assurance-médicaments;

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Ken Dolphin

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 4 411.55 \$ par mois, à Manuvie Financière pour le renouvellement du contrat 0110352, pour une 2^e année, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020.

19-04-129 Firme P3J assistance pour création d'une stratégie de communication

CONSIDÉRANT le rôle de centralité qu'occupe la municipalité d'Ormstown et qui constitue un pôle urbain d'importance dans la ruralité du Haut-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre des conditions d'accueil favorables au développement résidentiel et entrepreneurial;

CONSIDÉRANT la valeur ajoutée à se faire connaître sur le plan régional dans le but d'encourager le développement économique de notre région;

CONSIDÉRANT la diversité des services municipaux et gouvernementaux offerts par la municipalité de centralité;

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 15 995,00 \$ (avant taxes), à la Firme Production P3J Inc., afin d'assister la municipalité d'Ormstown à la création d'une stratégie de communication.

19-04-130 Achat équipements usagés pour voirie

CONSIDÉRANT les coûts croissants des opérations de déneigement et de déglacage pour les saisons hivernales à venir, dont les majorations sont estimées à près de quarante (40) pourcent;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires pour le déneigement et la sécurité publique amènent une pression à la hausse sur le budget municipal et obligerait la municipalité à prendre en charge ces opérations;

CONSIDÉRANT la qualité des services supérieurs offerts au cours des années par notre municipalité en matière de déneigement tant sur les dix (10) kilomètres urbains que sur les soixante-quatorze (74) kilomètres de rues, routes et rangs du secteur rural;

CONSIDÉRANT les changements climatiques à prévoir lors des prochaines saisons hivernales et qui nécessiteront des opérations de déglacage d'envergures et coûteuses;

CONSIDÉRANT l'abandon des opérations de déneigement par notre entrepreneur local Crête Excavation Inc. et l'offre de céder à la municipalité ses équipements de déneigement pour une somme totale de 50 000,00\$ (avant taxes) ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de vente inclut une niveleuse et ses accessoires, quatre (4) camions dix (10) roues pouvant servir de saleuses, charrues à neige, au chargement de la neige et pouvant être convertis pour des travaux de voirie et sur le réseau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à une inspection mécanique de ces équipements dont les conclusions permettent d'affirmer que ces équipements sont en état de répondre aux besoins de la municipalité pour les saisons à venir;

Sur proposition de Ken Dolphin

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu **majoritairement** d'autoriser un montant de 50 000,00 \$ (avant taxes), à l'entreprise Crête Excavation Inc., afin de procéder à l'acquisition d'une niveleuse et de ses accessoires ainsi que de quatre (4) camions dix (10) roues pouvant servir de saleuses, charrues à neige, au chargement de la neige et pouvant être convertis pour des travaux de voirie et sur le réseau d'aqueduc et d'égouts.

Votes pour le projet : 4 élus

Vote contre le projet : 1 élu

19-04-131 Levée de la séance

Sur proposition de Chantale Laroche

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement de lever la séance à 18h50 hres.

Jacques Lapierre
Maire

Georges Lazurka
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Georges Lazurka, directeur général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Georges Lazurka, Directeur général